

Q. Des billets du Trésor?—R. Vous voulez dire des obligations du gouvernement fédéral?

Q. Oui.—R. Si le gouvernement possédait, comme vous le dites, un surplus d'or de cinquante millions, ce serait la chose la plus facile au monde de réduire la dette nationale. Il pourrait acheter des obligations au prix courant, les racheter, et cela du jour au lendemain.

Q. A supposer que l'on constate plus tard que les conditions changeantes au pays l'obligent à combler la pénurie, pourrait-il le faire au moyen de billets du Trésor?—R. Voulez-vous dire si le gouvernement était à court d'or?

Q. Oui?—R. Il existe un pouvoir sous le régime de la Loi des vérifications. Si le gouvernement se trouvait à court d'or, c'est-à-dire, s'il ne disposait pas du montant d'or que la loi exige, le gouvernement a le pouvoir d'emprunter, et il peut négocier un emprunt comme il lui plaira, soit pour des billets du Trésor, ou des billets à long terme; les vendre et se faire ouvrir des comptes de crédit, et convertir ces crédits en or.

Q. C'est-à-dire établir une balance entre le stock d'or et les billets?—R. Oui, et ses obligations.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Ward, je vous ai interrompu.

M. WARD: Je voudrais poser une question à M. Ross. Je crois que le gouvernement fédéral a acheté un montant d'or d'une valeur d'environ soixante millions de dollars il y a à peu près deux ans?

Le TÉMOIN: Je ne sais pas quels furent les chiffres, monsieur Ward. Le gouvernement a fait des achats.

*M. Ward:*

Q. Si je me rappelle bien, il a fait un achat d'une valeur d'environ trente-six millions de dollars, et j'apprends qu'il a lancé des obligations, je crois qu'il s'est agi d'obligations à trente ans, pour acheter cet or. On me dit qu'il a lancé des obligations pour acheter l'or?—R. Je ne le crois pas.

Q. Qu'il ait acheté de l'or ou non, et indépendamment du procédé qu'il a employé pour émettre les obligations, nous avons une très grosse dette nationale, et cela ne fait pas de différence. Il en a coûté la même chose au peuple canadien, et j'apprends que l'obligation ordinaire, une obligation à trente ans, fut lancée. Maintenant, l'achat de cet or d'une valeur de soixante millions de dollars a eu comme conséquence, qu'il ait été payé comptant ou au moyen d'une émission d'obligations, que nous sommes encore à payer?—R. Voici ce qui est arrivé, monsieur Ward, si le gouvernement a acheté ce montant d'or, le seul endroit où il l'a acheté fut aux mines. L'or fut raffiné et marqué à l'hôtel de la monnaie, puis fut expédié à New-York, et vous constaterez que le gouvernement s'est fait créditer le montant à cet endroit, et a ensuite racheté ses obligations des personnes qui lui ont vendu l'or.

Q. Maintenant, l'impression populaire que nous payons encore pour cet or et que nous continuerons à payer—R. Est erronée.

Q. Vous dites que l'impression est erronée?—R. Absolument.

Q. Voilà le point que je tiens à faire ressortir?—R. Je suis certain que l'impression est fausse.

*M. Donnelly:*

Q. Monsieur Ross, on m'apprend que le ministre des Finances est autorisé à faire certaines avances sous le régime de la Loi des Finances de 1903?—R. Oui.

Q. Sur la garantie de quoi?—R. Sur la garantie de valeurs du gouvernement fédéral, des valeurs des gouvernements provinciaux, du papier commercial qui représente des marchandises principales, telles que le blé, et un ou deux autres articles.

Q. Elles n'ont pas le droit de faire des avances à compte du capital ni pour des fins de spéculation?—R. Pas si elles le savent.